

<http://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article102>

Tout bien pesé les élections donnent le bourdon.

- Revue N°33 -

Date de mise en ligne : vendredi 24 novembre 2006

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

En 1816 ne subsistait , dans le clocher de l'église Notre-Dame de La Neuville-au-Pont qu'une cloche de 1500 kg. Aussi le conseil municipal dans sa séance extraordinaire du 7 octobre 1816 souhaita acheter une nouvelle cloche d'une valeur de 4 000 F car jadis la commune en possédait trois.

Cette nouvelle cloche est toujours en état de sonner, son diamètre à la base est de 1,14 m. Nous avons relevé les inscriptions suivantes :



« l'An 1818 a été bénie par Jacques Etienne Mélinet Prêtre de cette paroisse je m'aple Victoire Louise a eu pour Parrain M. I. Nas Victor Royer fils de Mr Le Maire et pour marraine Delle Marie Louise Boucher fille de Mr Boucher Notaire en présence de Mesrs Barthelemy sous Préfet Remy Rouyer Maire Nicolas Jacquot adjoint Nicolas Pre Joseph Boucher François Laidebeur Jacques Létache Jean Collard Jean Bate Collard Pierre François Servais Darré Remy Royer Le jeune Jean Bte Gerould Barthelemy Laidebeur et Pre Nicolas Royer Mbres du Conseil Municipal de la Neuville au Pont Le 23 Aoust ».

(Par erreur le patronyme ROUYER a été orthographié 3 fois ROYER par le fondeur).

Le 19 mai 1837 le sieur Pierre Nicolas Rouyer ancien membre du conseil municipal adresse une plainte au préfet, « son nom,est orthographié sans U sur la cloche. » Il demande la descente de cette seconde cloche placée, en 1818, dans le beffroi de l'église, sous le prétexte qu'elle n'avait pas son poids. A cette date le maire Jean Remy Rouyer l'aîné en fonction depuis 1815 était toujours le premier magistrat.

Le sous préfet et le maire ont donné leur avis et les observations nécessaires afin de présenter, le 18 décembre 1837, au préfet leur version des faits. La plainte a été renvoyée au conseil municipal, par le préfet, le 5 janvier 1838. Dans la séance extraordinaire du 25 janvier 1838 le conseil a pris connaissance de toutes les pièces et déclare :

- Considérant qu'il n'existe dans les registres des délibérations aucune trace ni du moment où la cloche a été fournie ni de son poids.
- Considérant que la pétition paraît être une dénonciation.
- Considérant que la cloche fournie en 1818, à la paroisse de ce lieu, a du être reçu par le conseil municipal dont le pétitionnaire faisait partie qu'il ne s'est élevé alors ou depuis aucune réclamation.
- Considérant qu'il est étonnant qu'après près de 20 ans le sieur Pierre Nicolas Rouyer vienne demander le poids de cette cloche, qu'il était membre du conseil depuis 1818 et qu'il en fut exclu par les dernières élections du mois de mai 1837.
- Considérant que neuf voix contre deux ont déclaré qu'il n'y avait lieu de donner suite à la pétition dont il s'agit et même de la regarder comme calomnieuse et ont les membres signé après lecture faite.

Le préfet du département de la Marne écrit le 5 février 1838 :

*« vu de nouveau la prétexte requête du sieur Pierre Nicolas Rouyer :
Rejette la requête du pétitionnaire sauf à lui à se pourvoir s'il le juge convenable devant le Conseil de préfecture en autorisation d'exercer à ses risques et périls contre qui de droit, l'action qu'il envie appartenir à la commune ».*

Tout bien pesé les élections donnent le bourdon.

Depuis 1818 cette deuxième cloche sert au service de la population, l'Angélus trois fois par jour et à l'appel des paroissiens pour les messes, baptêmes, mariages et obsèques. A cette époque le village comportait 1300 habitants pour environ 350 feux, aujourd'hui la population est de 600 résidents et environ 250 ménages.

Il est à déplorer le décès de Pierre Nicolas Rouyer le 6 septembre 1838 à l'âge de 71 ans. Il ne survécut que 16 mois à sa plainte. Sa cloche a sûrement sonné le glas pour annoncer sa mort. Aucune suite, à l'action qu'aurait pu accomplir Pierre Nicolas Rouyer avant son décès n'est connue à ce jour. Le maire Jean Remy Rouyer quitta ses fonctions en 1840 et décéda le 9 octobre 1850. Il se peut qu'ils soient en famille mais jusqu'au troisième degré je n'en ai pas trouvé preuve.

La cloche n'a jamais été repesée. Elle sonne encore.